

Comment **impliquer vos salariés** dans la démarche de prévention des risques professionnels ?

Une fois votre démarche de prévention des risques professionnels enclenchée, l'enjeu est de maintenir une certaine dynamique afin de la rendre efficace sur le long terme. Pour cela, il est primordial d'impliquer vos salariés afin de les rendre acteurs et moteurs d'un sujet qui les concerne directement.

Plusieurs actions simples peuvent être réalisées :



Communiquer via différents médias

- **Organiser régulièrement des ¼ d'heure sécurité ou prévention** : une à deux fois par mois, organisez des réunions autour de thématiques liées à la prévention des risques. Le responsable prévention pourra s'appuyer sur des documents disponibles sur l'Espace Internet Solidarité Prévention pour guider les échanges.
- **Afficher les mesures de prévention** : mettez en valeur des documents dans les parties communes, dans l'atelier ou sur certains équipements. Cela permettra de rappeler les principes de base liés à la prévention des risques (port des équipements de protection individuelle (EPI), consignes de sécurité, risques liés à l'utilisation d'un équipement, etc.).
- **Informers les salariés des actualités liées à l'entreprise** : par exemple, créez une adresse mail professionnelle pour chacun de vos salariés afin de faciliter la transmission d'informations écrites liées à la prévention des risques.



Intégrer les salariés dans la démarche d'évaluation des risques

- **Analyser l'activité réelle** : observez l'activité réelle sur le terrain et entretenez-vous avec les opérateurs afin d'identifier les problématiques liées au travail.
- **Former les collaborateurs** : prévoyez la formation d'un référent santé sécurité et sensibilisez les opérateurs aux différents risques professionnels.

Encourager l'expression des propositions individuelles de vos salariés

- **Mettre à disposition** de vos salariés une boîte à idées.
- **S'entretenir** régulièrement avec vos salariés.
- **Consolider la cohésion d'équipe** afin de favoriser l'expression des besoins.



DATE À RETENIR WEB CONFÉRENCE



Pour aller plus loin sur ce thème, participez à notre web conférence du 20 mai 2021 et échangez en direct avec nos experts. Inscrivez-vous ici :

<http://bit.ly/WebconferencePrevention1>

- ➔ **La participation des parties prenantes** (chef d'entreprise, techniciens, responsable prévention, etc.) à la démarche de prévention permet d'avoir **une réflexion commune** et de confronter les problématiques de terrain (travail réel) à celles liées au management (travail prescrit).
- ➔ **Ainsi, vous pourrez identifier plus facilement les risques** et proposer des améliorations ainsi que des **mesures de préventions adaptées** à l'activité de votre entreprise.